

**PROCÈS VERBAL  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**



**Séance du 23 juin 2015  
14h15 à Marseille (Salle du Conseil)**

**PV approuvé par le conseil d'administration  
En sa séance du 21 juillet 2015**

**Etaient présents :**

**Collège A**

M. Yvon BERLAND, Président de l'Université
M. Marc PENA
M. Jean-Paul CAVERNI
Mme Elisabeth GUAZZELLI
M. Michel PROVANSAL

**Collège B**

Mme Emilie CARRETIER
Mme Virginie MERCIER
Mme Caroline MAURIAT
M. Nicolas MORALES
M. Eric VALERIO

**Collège « BIATSS »**

Mme Sabine NAPIERALA
M. Georges RELJIC

**Collège Usagers**

M. Renaud ARGENCE
M. Antoine TICHADOU

**Etaient représentés :**

Mme Marie MALISSEN	A donné pouvoir à Mme Carretier
M. Didier LAUSSEL	A donné pouvoir à M. Valerio
M. Olivier KERAMIDAS	A donné pouvoir à M. Valerio
Mme Agnès TREBUCHON	A donné pouvoir à M. Berland
Mme Marie-Laure ROCCA SERRA	A donné pouvoir à M. Berland
M. Jean-David CIOT	A donné pouvoir à Mme Carretier
M. Bernard MOREL	A donné pouvoir à M. Pena
M. Jean-Marie d'ASPE	A donné pouvoir à M. Caverni
M. Christophe MASSE	A donné pouvoir à M. Pena
Mme Catherine GEINDRE	A donné pouvoir à Mme Guazzelli
Mme Catherine HUSSON-TROCHAIN	A donné pouvoir à Mme Guazzelli
M. Jean-François BIGAY	A donné pouvoir à M. Caverni

**Etaient absents sans représentation : 4**

**26 membres présents ou représentés**

**Etaient présents :**

**Membres de droit**

Directrice Générale des Services	Mme Dominique ESCALIER
Agent comptable	Mme Isabelle LECLERCQ

**Invités permanents**

Directeur Général des Services Adjoint	M. Jean-Paul BONY
Directeur Général des Services Adjoint	M. Jean-Philippe POTIER
Vice-président Formation	M. Thierry PAUL
Vice-président Etudiant	Mme Marie DELFINO
Vice-président Relations internationales	Mme Sylvie DAVIET
Vice-président Développement Durable	Mme Mariane DOMEIZEL
Directrice du SUIO	Mme Evelyne MARCHETTI

**Invités permanents extérieurs**

Représentant M. le Recteur	Représenté par Mme Céline VIDAL
Délégué régional CNRS	Mme. Bernadette BEURTON
Délégué régional INSERM	

**Invités permanents : Directeurs de composantes**

UFR ALLSH	M. Pierre-Yves GILLES
UFR Sciences	M. Jean-Marc PONS
UFR Economie et Gestion	M. Pierre GRANIER
UFR Sciences du Sport	M. Eric BERTON
IUT D'Aix-Marseille	Mme Sophie LENGREND-JACOULET
EU3M	Mme Anne DEMEESTER

**Invités exceptionnels**

Elisabeth Goig, Directrice du Développement du Patrimoine Immobilier

**Le Président** ouvre la séance à 14h15.

### **Décès de Monsieur Bernard BOURSON**

Avant de débiter le conseil d'administration, **Le Président** souhaite évoquer la mémoire de Monsieur Bourson décédé dimanche. Il indique que ce décès touche l'ensemble de notre communauté. Le Président ému précise qu'il côtoyait dans le cadre des conseils d'administration des universités, Monsieur Bourson tous les mois depuis 11 ans. Il décrit Monsieur Bourson comme une personne très engagée, sincère avec une grande qualité humaine et surtout un grand sens de l'intérêt collectif.

Le Président ajoute : «Monsieur Bernard Bourson était une très belle personne qui va manquer au conseil d'administration et à l'université».

Le Président propose d'observer une minute de silence.

**Madame Mauriat** souhaite faire une déclaration suite au décès brutal de Monsieur Bourson. Cette dernière sera annexée au procès-verbal.

### **I/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 26 mai 2015**

**Le procès-verbal du conseil d'administration du 26 mai 2015 est approuvé à l'unanimité sous réserve des modifications demandées par M. Provansal.**

### **II/ Actualités**

#### **1/ Contrat Partenariat Etat-Région (CPER)**

**Le Président** fait savoir que le CPER 2015 - 2020 a été signé le 29 mai 2015 par le Premier Ministre, Monsieur Manuel Valls, et le Président du Conseil Régional, Monsieur Michel Vauzelle.

#### **2/ Interdiction d'accès aux locaux**

**Le Président** fait part aux membres du conseil d'administration d'une interdiction d'accès aux locaux à l'égard de Monsieur A. V.

Considérant, qu'eu égard au trouble au bon fonctionnement de l'établissement et à la menace grave de désordre réel que présente la présence de Monsieur A. V. dans l'enceinte universitaire, tant pour ses personnels que pour ses usagers, il y a lieu d'interdire à l'intéressé l'accès aux locaux de l'Université.

#### **3/ Baux et conventions**

**Le Président** indique qu'à la demande de Monsieur Provansal un point sur les baux et conventions va être présenté aux membres du conseil d'administration.

**Madame Goig** présente ce point (cf powerpoint annexé au pv).

**Monsieur Provansal** rappelle que le service de médecine préventive a été hébergé en dehors des locaux de l'université, à l'époque du PRES avant la fusion sur un lieu «neutre» ni sur U1 ni sur U2 ni sur U3.

**Le Président** répond qu'il n'y avait pas de locaux faciles d'accès pour accueillir les étudiants.

**Monsieur Provansal** observe que Protisvalor loue des locaux en centre-ville alors que l'ADER (Association pour le Développement de l'Enseignement et des Recherches en Méditerranée),

qui s'occupait de valorisation sur Saint-Jérôme le faisait dans des locaux universitaires qui ne sont plus occupés.

**Le Président** précise que ce n'est pas l'université qui paye les loyers de Protisvalor. Si toutefois l'université devait abriter sa filiale, elle devrait s'acquitter également d'un loyer.

**Monsieur Pons** fait savoir que le bâtiment qu'occupait précédemment l'ADER à Saint-Jérôme, et qui sera prochainement dévolu à l'installation de l'ESPE, va dans le cadre du CPER subir une restructuration lourde. C'est la raison pour laquelle son départ ne libère pas de place pour autant.

**Monsieur Reljic** note un déménagement prévu du CMI en faveur du CLEO. Il fait remarquer que lors qu'un précédent conseil d'administration, il avait été dit qu'éventuellement le département G2I serait inséré au CMI.

**Madame Goig** répond que c'est le cas.

**Monsieur Provansal** croit savoir que le laboratoire CRET-LOG (Centre de REcherche sur le Transport et la LOGistique) loue certains locaux sur Aix-en-Provence.

**Madame Lengrand-Jacoulet** répond que cette situation est terminée. Ils intègrent leurs nouveaux locaux sur le site de Gaston Berger très prochainement.

**Madame Mauriat** dans le chapitre «actualité» souhaite souligner la nomination de Monsieur Thierry Mandon au poste de secrétaire d'Etat à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche en date du 17 juin 2015.

**Le Président** fait savoir que le secrétaire d'Etat s'est présenté à la Conférence des Présidents d'Université le jeudi 18 juin. Il mentionne qu'il n'a pas souhaité faire d'intervention mais qu'il a affirmé que le pays avait besoin de formation et de recherche.

### **III/ Présentation du bilan du SUIO 2014**

**Madame Marchetti** présente ce point (cf powerpoint annexé au PV).

**Monsieur Gilles** note qu'il est difficile pour les lycéens de connaître l'offre de formation proposée par l'université. Il souhaite savoir s'il est envisageable de proposer des actions au niveau de l'ESPE compte-tenu du fait que les dispositifs se renouvellent mais que les informations ne sont pas intégrées.

**Madame Marchetti** répond qu'au niveau de l'ESPE il est prévu la formation des formateurs, notamment pour l'entrepreneuriat.

Dans le cadre des projets professionnels au lycée, l'accent sera mis sur la création d'entreprise. Néanmoins les relations privilégiées avec les personnels enseignants dans le lycée, comme cela a été envisagé par la faculté des Sciences via les «ambassadeurs», paraît être une formule sur laquelle il faut réfléchir. Il faut changer le regard désuet que portent les enseignants du secondaire sur l'université.

**Le Président** craint qu'il faille encore quelques années pour modifier l'image de l'université au niveau du secondaire.

Il ajoute qu'il ne comprend pas l'objectif de la circulaire publiée au bulletin officiel du 25 juillet, qui «a pour objet de présenter les modalités de collaboration de l'enseignement scolaire et de

l'enseignement supérieur dans la construction de formation articulant les trois années qui précèdent et les trois années qui suivent le baccalauréat». Il ajoute que les enseignants du secondaire donnent des informations aux élèves qui sont parfois péjoratives pour l'université.

**Monsieur Caverni** rappelle que certains enseignants du secondaire apprécient l'université au point d'y venir travailler, et ajoute qu'ils ont simplement une image faussée de l'université.

**Madame Marchetti** pense qu'il va falloir travailler davantage avec les établissements du secondaire, notamment au niveau de leur plan de formation. Les faire participer aux actions menées au sein de l'université leur permettraient d'avoir une vision différente de l'université.

**Madame Mauriat** estime qu'il existe également une méconnaissance des universitaires sur ce qui se fait dans les lycées. Elle évoque l'idée que derrière la circulaire, qui entend réguler la scolarité du bac-3 au bac +3, se cache peut-être pour les universités un autre défi : que les étudiants obtiennent un diplôme qui ait un sens avec des prérequis qui n'existent plus en lycée. Cela va demander à l'université de se projeter et de le prévoir dans la réflexion relative à l'offre de formation de cette année, afin de mettre en œuvre des méthodes pédagogiques adaptées.

**Madame Marchetti** indique qu'il faut d'une part absorber le public qui n'a pas obligatoirement tous les prérequis demandés afin de les faire réussir, et d'autre part, accueillir le public qui se dirige plutôt vers des classes préparatoires.

#### **IV/ Modification de l'offre de formation (vague 5)**

**Monsieur Paul** énonce les composantes concernées par ces modifications, à savoir :

- ALLSH : l'essentiel des modifications portent sur le volume horaire, des suppressions ou créations d'UE, des transferts de crédits, des transferts d'UE entre semestres ;
- IMPGT : modification mineure dans le master de management public ;
- Faculté de Pharmacie : des modifications dans le diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques 2<sup>ème</sup> année, dans le diplôme de formation approfondie entre 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année et pour finir la transformation de la 6<sup>ème</sup> année (ancienne version) en 3<sup>ème</sup> cycle -cycle court.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les demandes de modifications des structures d'enseignement concernant des diplômes nationaux vague 5.**

#### **V/ Droits nationaux et tarifs divers**

**Monsieur Paul** présente ce point.

##### 1/ les droits d'inscription à AMU à compter de l'année universitaire 2015-2016 :

Pour rappel les droits d'inscription aux diplômes nationaux sont fixés par arrêté au même titre que ceux relatifs aux diplômes d'état.

- Concernant les montants SCD et FSDIE, **Monsieur Paul** indique il s'agit de prendre position sur la question de savoir si l'établissement adopte les seuils minimum proposés par le Ministère. Il rappelle que pour l'année 2014 ces seuils avaient été proposés à 34 euros pour le SCD et 16 euros pour le FSDIE.  
Il précise que la proposition de la commission formation est d'adopter les montants qui seront proposés au niveau national.
- S'agissant du droit facultatif sport qui est passé de 12 à 15 euros l'an passé, la proposition de la commission formation est de maintenir ce tarif à 15 euros. **Monsieur Paul** rappelle que ce tarif permet à l'étudiant de pratiquer un sport en dehors de celui proposé dans son cursus.

- Pour terminer, il est proposé qu'une contribution de 10 euros soit demandée à l'étudiant en cas de perte de la carte à puce (montant inchangé depuis 3 ans).

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité :**

- **la fixation des montants SCD et FSDIE inclus dans les droits de scolarité. Ces tarifs correspondent aux montants minimum prévus par l'arrêté fixant les droits de scolarité pour l'année universitaire 2015/2016 ;**
- **la fixation du droit facultatif Sport fixé pour l'année universitaire 2015/2016 à 15 euros ;**
- **le coût de la carte à puce en cas de perte fixé à 10 euros pour l'année 2015/2016.**

2/ le Programme d'Insertion pour les étudiants non francophones

**Monsieur Paul** précise que ce programme s'adresse à des étudiants internationaux qui ne maîtrisent pas suffisamment bien la langue française pour accéder directement à une formation francophone.

Il fait savoir que la Direction des Relations Internationales (DRI) se déplace sur des salons de recrutement à l'étranger, afin de présélectionner des étudiants. Une fois ces derniers présélectionnés ils suivent une année de formation intensive en français langue étrangère. Si les résultats obtenus sont satisfaisants, l'étudiant peut poursuivre dans la formation qu'il souhaite intégrer.

Cette formation est accompagnée de prestations supplémentaires comme un accueil personnalisé, un accompagnement pour les formalités administratives, des excursions en région PACA pour faciliter leur insertion.

Cette formation est de 520 heures, et elle est proposée au tarif de 3700 euros.

**Madame Mauriat** remarque que les droits d'inscription sont notés à partir de 2014/2015 et demande s'ils correspondent à l'année en cours et l'année à venir ou bien s'il s'agit d'une coquille.

**Madame Bliék** répond que ces tarifs ont déjà été appliqués cette année car certains étudiants bénéficient déjà de ce programme. Elle rappelle que c'est un programme mis en place dans les années 2000 par les trois universités fondatrices d'AMU qui ont souhaité structurer l'arrivée de ces étudiants à la fois pour sécuriser leur parcours et leur réussite dans les formations.

**Madame Mauriat** déplore qu'il soit demandé au conseil d'administration de voter des tarifs alors même que les étudiants sont déjà inscrits à l'université. Elle ajoute qu'en tant qu'administratrice, elle aurait aimé avoir le détail de ce qui est inclus dans les 3700 euros.

**Madame Bliék** indique que pour le SUFLE il s'agit d'une formation de vingt heures sur vingt-six semaines, comprenant le test de connaissance du français (TCF) que passent les étudiants en fin de formation pour s'assurer qu'ils ont un niveau suffisant pour intégrer la formation désirée. Ce tarif inclut également des frais d'accueil (accueil en gare, mise en place de tuteur, activités proposées pour faciliter le lien social entre étudiants).

**Monsieur Paul** ajoute que le TCF est hors demande d'admission préalable.

**Le Président** demande s'il est possible de voter ces tarifs pour 3 ans.

**Monsieur Paul** répond que cela est difficile car il y a de nombreuses sollicitations de modification.

**Madame Mauriat** souligne qu'il est noté dans le document «droits d'inscription à partir de».

**Madame Leclercq** déclare qu'il est gênant de voter un tarif a posteriori.

**Le Président** propose de faire deux votes afin de se mettre en conformité :

**Le conseil d'administration approuve par 23 voix pour et 3 abstentions la régularisation pour l'année universitaire 2014/2015 des droits d'inscription au Programme d'Insertion pour les Etudiants non Francophones, d'un montant de 3700 euros ;**

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la fixation des droits d'inscription au Programme d'Insertion pour les Etudiants non Francophones, d'un montant de 3700 euros à partir de l'année universitaire 2015/2016**

3/ le Programme d'Etudes Juridiques pour Etudiants Etrangers (PEJE) – Faculté de Droit et Science Politique

**Monsieur Paul** précise que l'objectif est de proposer une formation qui soit personnalisée dans le domaine du droit français à des étudiants en mobilité sur le site d'AMU. Cette formation répondrait à deux prérequis : avoir un niveau de langue française équivalent au niveau B2 (utilisateur indépendant), et avoir validé aux moins deux années d'études juridiques.

Le principe est que l'étudiant puisse avoir la possibilité de suivre par semestre entre trois et cinq cours de licence ou master I, dans l'offre de formation proposée par la Faculté de Droit et Science Politique.

Il existe différentes formules : une formule semestrielle, une formule annuelle et un package qui réunit le français et la terminologie juridique.

**Madame Mauriat** note un dysfonctionnement au niveau du calendrier de formation : la semaine de cours intensif de français est prévue la dernière semaine d'août alors que la formation débute en septembre ou janvier. Il lui paraît surprenant de faire venir des étudiants étrangers une semaine fin août puis de les faire intégrer la formation seulement en janvier.

**Monsieur Paul** pense que lorsque le cursus a lieu le premier semestre, la semaine de cours intensif de français a lieu la dernière semaine d'août, et lorsque que les cours débutent en janvier, la semaine de cours intensif de français doit avoir lieu en novembre.

**Le Président** suite à la remarque de Madame Mauriat souhaite que soit modifié le document comme suit : «la semaine de cours intensif de français se déroule la semaine précédant la formation disciplinaire».

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la fixation des Droits d'inscription pour le Programme d'Etudes Juridiques pour les Etudiants Etrangers (PEJE) de la Faculté de Droit et Science Politique comme suit à compter de l'année universitaire 2015/2016 :**

- Semestre : 400 euros

- Année : 800 euros

- Package : français & terminologie juridique : 59 euros



#### 4/ SUFLE :

**Monsieur Paul** propose deux tarifs dans le cadre du test de connaissance du français (TCF) :

- le premier dans le cadre d'une Demande d'Admission Préalable (DAP), et dans ce cas le tarif de 67 euros est fixé par le Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP) ;
- le second tarif est proposé de manière modulaire à des étudiants qui ne rentrent pas dans un processus de DAP. Quatre formats sont proposés :
  - o un format à 80 euros (initialement à 65 euros) : QCM de compréhension,
  - o un second format à 80 euros : 2 épreuves complémentaires au QCM de compréhension,
  - o un format à 120 euros qui combine le QCM avec une épreuve complémentaire d'expression écrite,
  - o un format à 150 euros : combine le QCM avec deux épreuves complémentaires d'expression écrite et d'expression orale.

**Monsieur Paul** ajoute que l'équipe de direction du SUFLE a souhaité procéder à une refonte des tarifs (cf document intitulé «SUFLE : programme des cours de langue, culture et civilisation françaises) en collaboration avec la Vice-Présidente des Relations Internationales.

L'objectif de la direction du SUFLE est de présenter une tarification plus unifiée que précédemment en proposant des prestations plus homogènes et non plus ciblées sur des partenaires.

Il termine en indiquant que les stages peuvent être annuels ou intensifs.

**Madame Mauriat** remarque que sur les deux grilles apparaît la note «tous les tarifs indiqués comprennent les frais de formation, les droits obligatoires de scolarité (SCD et FSDIE) et le droit de médecine préventive», or les publics accueillis sont différents.

Certains usagers peuvent venir pour quelques semaines mais ne pas être des étudiants d'AMU, c'est le cas des stages estivaux par exemple. Elle s'interroge sur la question du paiement de ces droits et sur l'attribution de la carte étudiant.

**Monsieur Paul** répond que les 55,10 euros sont inclus dans le tarif affiché. Il précise que la DEVE a souhaité approfondir cette question en cherchant un texte qui mentionnerait que pour des périodes courtes, un étudiant pouvait s'affranchir de ce paiement, mais rien n'a été trouvé sur le sujet. C'est pourquoi les tarifs qui sont présentés intègrent cette somme, hormis pour les étudiants qui sont déjà inscrits.

**Madame Mauriat** demande s'il est cohérent qu'un étudiant qui suit dix heures de cours obtienne le statut d'étudiant.

**Le Président** demande ce qui détermine le statut d'étudiant en dehors du fait de suivre des cours à l'université.

**Monsieur Paul** répond que l'on parle de droit obligatoire et une exonération de droit pour un étudiant doit être notifiée dans un texte.

**Madame Nedjar** fait remarquer que deux éléments convergent dans le sens des propos de Madame Mauriat : à savoir que l'inscription universitaire est annuelle, et que dans les missions du SUFLE qui sont décrites dans ses statuts, il est prévu l'accueil de différents publics, autres qu'étudiants. Il faut identifier le public, son rattachement éventuel à une structure, et peut-être qu'une des options envisageables si l'on considère que ces personnes comme étudiantes, étant précisé qu'il faut distinguer les étudiants des usagers, serait d'envisager des cas d'exonération en commission formation.

**Monsieur Paul** propose d'approfondir cette réflexion et de délibérer sur ce point lors du conseil d'administration du mois de juillet.

#### 4/ Université du Temps Libre : tarifs à compter de l'année 2015/2016

**Monsieur Paul** indique que les tarifs de l'UTL concernent des participations ponctuelles à des conférences ou à des stages, des tarifs pour accéder à des activités hebdomadaires, ou bien des séminaires thématiques. Les inscriptions peuvent se faire à l'année, au second semestre ou au troisième trimestre.

Il rappelle que le public accueilli à l'UTL souhaite suivre des formations sans condition de diplôme pour accéder à des compétences variées dans des domaines variés (arts, sciences ...).

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la fixation des tarifs de l'Université du Temps Libre à compter de l'année universitaire 2015/2016 pour :**

- des participations ponctuelles à une ou plusieurs conférence(s) ou stage(s),
- les adhésions aux activités pour un, deux ou trois trimestres.

#### VI/ Présentation des projets FIP

**Monsieur Paul** rappelle que s'agissant du fonds d'intervention pédagogique (FIP) 2015 le conseil d'administration à l'automne 2014 a fixé une enveloppe globale. La commission formation était chargée de répartir cette enveloppe entre différentes lignes.

L'enveloppe proposée par la CFVU pour le FIP était de 200 000 euros contre 100 000 euros en 2014.

Comme suite à ce vote de 200 000 euros a été présenté aux instances (commission formation et conseil d'administration) le nouvel appel à projets.

Onze composantes ont répondu à cet appel à projets, et trente et un projets émanaient de ces composantes, avec des financements demandés qui variaient de 4600 euros à 76320 euros.

La méthodologie utilisée pour sélectionner les projets consistait à réunir une pré-commission composée d'enseignants, d'étudiants et de personnels BIATSS. Chaque membre de la commission a évalué de manière indépendante tous les dossiers sauf ceux de sa composante de rattachement. Ensuite, ces sélections ont été rediscutées, classées en commission plénière qui a fait une proposition transmise à la commission formation pour discussion et vote.

Monsieur Paul rapporte que la nature des projets a peu varié par rapport à l'an passé. Cette année beaucoup de projets portent sur les acquisitions de matériel de travaux pratiques, de simulation, sur l'enseignement à distance, la pédagogie par projet, la mise en place de certification, et un projet sur l'encadrement de stage.

Les dossiers sont hétérogènes à la fois sur l'effectif des étudiants concernés par les projets, mais également sur la qualité et la logique du projet.

Dans l'examen des projets, ont été valorisés ceux soutenus et cofinancés par la composante concernée. Il y a eu une grande convergence parmi les membres de commission dans le classement effectué.

Monsieur Paul précise que certaines composantes ont deux projets lauréats, et dernier point important, que les montants ont été accordés à la baisse, notamment le projet de Médecine.

Le projet qui a obtenu le plus de suffrages est celui de Polytech, pour un montant de 28 300 euros. Ce projet porte sur la consommation énergétique des bâtiments. Des nombreuses actions pédagogiques sont prévues autour du bâtiment de Polytech à Luminy sous forme d'apprentissage par problèmes. Les étudiants travailleront à partir de mesures de charges électriques par usage sur ce bâtiment. Le projet vise également à sensibiliser les étudiants au développement durable et à travailler de manière interdisciplinaire avec d'autres secteurs de formation.

Le projet numéro deux est un projet de la faculté des Sciences pour un montant de 23 544 euros qui vise à renouveler un parc de matériel de travaux pratiques pour l'étude de la

physiologie animale. C'est un projet qui concerne trois licences et deux masters d'AMU. L'idée est d'acquérir des équipements qui permettront le recueil et l'analyse de données en réseau et ainsi de mettre en conformité les travaux pratiques avec les normes de sécurité. Cette acquisition s'accompagne d'un renouvellement pédagogique des enseignements et des méthodes d'évaluation des acquis des étudiants.

Le troisième projet émane de la faculté de Médecine, initialement proposé à 76 320 euros et ramené à 28 320 euros, il vise à développer l'enseignement médico-chirurgical du 3<sup>ème</sup> cycle des études médicales par la simulation. Le départ du projet fait suite à une recommandation de la haute autorité en santé qui dit en substance «jamais la première fois sur la patient».

**Madame Domeizel** se satisfait de ce FIP car au-delà de la première proposition qui affiche clairement son intérêt pour le développement durable, certaines actions s'inscrivent dans la démarche de développement durable, avec le développement de nouveaux outils pédagogiques dématérialisés. Sans oublier la faculté des Sciences du Sport qui propose des formations adaptées au Sport Santé et Handicap.

#### **VII/ Annulation d'une remise gracieuse**

**Madame Leclercq** rappelle que le conseil d'administration en date du 28 octobre 2014 avait approuvé une demande de remise gracieuse pour un agent d'AMU décédé pour un montant de 10 149,66 euros.

Cependant, le notaire chargé de la liquidation de la succession de la défunte a adressé un chèque de ce montant à l'université en date du 13 mai 2015.

Suite à ce règlement, il est aujourd'hui demandé aux membres du conseil d'administration l'annulation de cette remise gracieuse.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'annulation de la remise gracieuse d'un montant de 10149,66 euros accordée à un agent d'Aix-Marseille Université, par délibération en date du 28 octobre 2014.**

#### **VIII/ Budget rectificatif n°1**

**Madame Carpentier** présente ce point (cf powerpoint en annexe)

**Madame Mauriat** demande si pour les contrats de recherche, la prévision revue à la baisse à hauteur de 300 K€ correspond à une suppression de postes de contractuels pour favoriser le fonctionnement ou l'investissement.

**Madame Escalier** répond que c'est une révision de la prévision due au fait que les laboratoires ont surévalué les dépenses de masse salariale qui ont vocation à être financées par les contrats de recherche. Il y a trop de crédits ouverts par rapport aux taux de consommation. Il s'agit d'un réajustement au regard de l'analyse des années précédentes.

**Le Président** souligne que le budget doit être ajusté de manière sincère.

**Madame Mauriat** demande si on peut passer des crédits de fonctionnement vers de l'investissement ou l'inverse.

**Madame Escalier** répond qu'il est possible d'utiliser des crédits de personnels pour des dépenses de fonctionnement ou d'investissement mais que l'inverse n'est pas permis (principe de la fongibilité asymétrique).

**Le Président** profite de cette question pour indiquer qu'il souhaite que les budgets pour l'année 2016 soient construits de telle manière que ce soient des budgets consolidés globaux pour les composantes et les services. Ce qui signifie que chaque composante, chaque service aura un volume financier avec trois masses : l'investissement, le fonctionnement et la masse salariale.

**Monsieur Provansal** note que le budget a été présenté sous réserve de validation du Rectorat, il demande ce qu'il en est.

**Madame Vidal** répond que la note de présentation a été validée quasi en même temps que l'envoi des documents aux membres du conseil d'administration.

**Le Président** ajoute que le budget est regardé minutieusement par les services de l'Etat, qu'il représente un travail énorme avant que ce dernier puisse être présenté à la DRFIP et le Rectorat.

**Monsieur Provansal** remarque que les actions spécifiques ne seront connues qu'en septembre alors que le budget est annuel.

**Madame Carpentier** répond que les actions spécifiques sont connues au fil de l'eau. Une première partie sera connue au mois de septembre, et la deuxième au courant du mois de décembre. Sur 484 millions, cela représente une enveloppe qui avoisine les 1 million d'euros.

**Le Président** en profite pour rappeler que le budget 2016 est en cours de préparation. Il informe que la masse salariale va augmenter de 8 millions qui ne seront pas compensés par l'Etat.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le budget rectificatif 2015 n°1 et ses annexes.**

#### **IX/ Récapitulatif trimestriel (2eme trimestre 2015) des décisions prises et des contrats et conventions approuvés par le Président en vertu de la délégation de pouvoir du conseil d'administration**

**Monsieur Provansal** en page 94 note un contrat avec un montant total proche de 10,8 millions d'euros. Compte-tenu de l'importance de cette somme il aimerait en connaître la thématique et les partenaires qui interviennent.

**Le Président** souhaite qu'une réponse soit apportée à Monsieur Provansal lors du prochain conseil d'administration.

**Monsieur Provansal** note que s'agissant du «DESU accès au marché euro industries de la santé» (page 76) un montant de 8000 euros n'est pas financé. Il souhaite savoir si ce montant reste à la charge de l'étudiant.

**Le Président** répond qu'une réponse lui sera apportée lors de la prochaine séance.

#### **X/ Attribution des conventions d'occupation précaire avec astreinte**

**Monsieur Bony** fait savoir que le décret n°2012-752 en date du 09 mai 2012 fait apparaître un nouveau type de concession : les conventions d'occupation précaire avec astreintes (COP/A). Il s'agit d'un régime mixte entre le régime des concessions pour nécessité absolue de service et les ex utilités de service.

La personne logée est à la fois tenue de payer un loyer à hauteur de 50% de la valeur locative réelle des locaux occupés (fixée par France Domaine) et, elle est également tenue de remplir un service d'astreintes partielles et non permanentes.

Le décret paru le 5 juin 2015 confirme les informations du Rectorat à savoir qu'AMU bénéficie de 68 concessions de logement pour nécessité absolue de service (NAS) et de 3 logements attribués par convention d'occupation précaire avec astreintes.

Il rappelle que les NAS étaient dévolues à deux types de profils : personnels techniques ou des gardiens/concierge. Dans le cas présent, le texte précise que les ayants droit à des COP/A sont les directeurs ou responsables en charge de la sécurité et de la continuité de l'activité du site. Les trois logements sont destinés à des personnels qui étaient précédemment logés par NAS, mais dont les profils ne correspondent plus à ceux définis par l'arrêté.

L'EJCAM n'a pas souhaité transformer le logement de NAS en COP/A. Par conséquent les trois COP/A vont bénéficier à l'ESPE.

Il indique que la direction de l'ESPE a proposé de les attribuer aux responsables administratifs des sites d'Avignon, d'Aix-en-Provence et Marseille.

**Madame Napierala** fait savoir que les agents se posent des questions, ont beaucoup d'incertitudes s'agissant notamment du paiement des loyers. Ils souhaitent obtenir des réponses à leurs questions.

**Madame Escalier** répond que le directeur de l'ESPE va organiser une réunion avec l'ensemble des personnels concernés par les COP/A ou par les NAS pour répondre à l'ensemble de leurs questions. Entre temps, la DEPIL obtiendra les informations manquantes pour l'estimation des loyers. L'obligation de résider liée à l'occupation des fonctions pourra être revue par l'ESPE compte-tenu des nouvelles conditions qui ne sont plus celles présentées au moment où les agents concernés ont pris leur fonction.

**Monsieur Bony** informe que la DEPIL a réitéré sa demande auprès de France Domaine. Il souligne que l'arrêté du 5 juin prévoit pour les logements attribués par NAS ou par COP/A une validité qui ne tient que jusqu'au 31 décembre 2015, ce qui laisse penser qu'il y aura une évolution à prévoir au-delà de cette date.

**Madame Escalier** ajoute que le Ministère met en place un groupe de travail sur les logements de fonction des établissements d'enseignement supérieur et qu'AMU a été sollicitée pour y participer.

**Le Président** répond que comme il l'a mentionné en Comité Technique, il n'est pas d'accord avec le ministère qui propose de nouvelles mesures dans six mois. Il affirme que les décisions prises ne seront pas remises en question dans six mois et que les occupations seront prévues pour trois ans par respect pour les personnels concernés.

**Conformément à la réforme du régime des concessions de logements de fonction et à l'application du décret n°2012-752 du 09 mai 2012, le conseil d'administration se prononce favorablement par 23 voix pour et 3 abstentions sur les fonctions ouvrant droit à une convention d'occupation précaire avec astreintes et les agents en bénéficiant, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015**

#### **XI/ Régime d'astreintes des personnels logés**

**Monsieur Bony** en préliminaire indique que comme suite à la publication de l'arrêté du 5 juin 2015 il demande de noter deux modifications mineures sur le texte communiqué à savoir :

- au point 1 il est question de « pluralité d'agents logés par NAS sur un même site ou campus » il faut ajouter « par NAS **ou COP/A** »

- toujours au point 1, il s'agit de **supprimer le tiret «les personnels d'encadrement»**. Le texte sur le régime d'astreintes des personnels logés adapte chaque astreinte aux conditions des personnels logés et partage les responsabilités entre les personnels logés, les responsables de la composante ou de l'université, avec un relais qui peut être un prestataire extérieur en charge soit d'un simple renvoi d'alarme, soit d'intervenir auprès du personnel logés ou des personnes citées en responsabilité dans la composante. Ce texte précise également les conditions de mise en œuvre des interventions, ce que l'agent logé peut faire, à qui il doit en rendre compte sur les sites mutualisés, comment il notifie son intervention, les compétences requises des agents logés, la fréquence et la durée des périodes d'astreintes, la tenue de plannings définis en avance, les obligations de l'agent logé et de l'université, une information sur les locaux à risques du site ... L'objectif de ce texte est d'harmoniser les pratiques sur les sites d'AMU en proposant une base d'organisation des services d'astreintes. Bien entendu cette base n'empêchera pas des déclinaisons possibles en fonction des nécessités des sites.

**Madame Napierala** s'interroge sur la nature des astreintes attendues de la part des agents bénéficiant d'une COP/A.

**Monsieur Bony** précise qu'il est rappelé dans le texte que les astreintes pour les COP/A sont partielles ou temporaires. Par exemple, une astreinte partielle peut correspondre à l'accompagnement d'une intervention faite par le personnel d'astreintes qui doit intervenir sur la longueur.

Une astreinte temporaire correspond au remplacement d'un personnel absent ou en congé maladie.

**Madame Napierala** demande si pour des absences maladies plus ou moins longues il peut être envisagé une aide par le biais d'une société.

**Monsieur Bony** répond que si l'absence est de plusieurs semaines voire plusieurs mois la solution sera d'avoir recours à une société extérieure.

**Madame Napierala** note que dans le cas où il n'y a qu'un agent par NAS sur un même site, ce dernier sera en intervention une semaine sur trois, ce qui signifie l'intervention d'une société extérieure sur les deux semaines restantes. Elle demande comment se fera le lien avec un renvoi d'appel partagé entre la personne logée par NAS et les responsables de l'établissement ou de la composante.

**Monsieur Bony** répond qu'un directeur est responsable de sa composante, que le Président est responsable de l'université et que par conséquent il est normal qu'ils soient informés afin de prendre les mesures appropriées.

**Madame Napierala** demande comment sont définis le temps d'intervention et la rémunération qui est due à ce titre.

**Monsieur Bony** répond que le temps d'intervention est un temps d'intervention technique (travail réalisé par l'agent) et que des textes prévoient le montant de la rémunération due pour les heures complémentaires.

**Madame Escalier** précise qu'il sera demandé à la DRH d'adjoindre ces textes au document

**Madame Napierala** demande qui sont les délégataires de sécurité.

**Monsieur Bony** fait savoir que ce sont les personnes qui ont délégué de pouvoir en matière de sécurité et d'ordre.

**Madame Mauriat** note que sur le document il est inscrit projet.

**Madame Escalier** répond que cette mention sera retirée une fois que le texte aura été approuvé par le conseil d'administration.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le régime des astreintes liées à l'occupation d'un logement attribué par Nécessité Absolue de Service (NAS) ou par convention d'occupation précaire avec astreinte (COP A)**

### **XII/ Désignation d'un membre du conseil de gestion des Presses Universitaires**

Le Président précise que le conseil de gestion des Presses Universitaires comprend dix membres :

- quatre pour le secteur « Arts, lettres, langues et sciences humaines »
- trois pour le secteur « Droit et sciences politiques »
- un pour le secteur « Économie et gestion »
- un pour le secteur « Santé »
- un pour le secteur « Sciences et technologie »

Il porte à la connaissance des membres du conseil d'administration que le représentant du secteur droit et science politique, M. Jean-Louis Mestre, cesse son activité.

Le doyen de la faculté de Droit et Science Politique a proposé la désignation de M. Antoine Leca à cette fonction.

Cette proposition a été soumise à la commission recherche qui l'a approuvée à l'unanimité.

Cette proposition est maintenant soumise au conseil d'administration.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la désignation de Monsieur Antoine LECA en tant que membre du conseil de gestion des Presses Universitaires (secteur Droit et Sciences Politiques) en remplacement de Monsieur Jean-Louis MESTRE.**

### **XIII Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h50.

Fait à Marseille, le 29 juin 2015

Le Président de l'Université d'Aix-Marseille



# **BAUX ET CONVENTIONS**

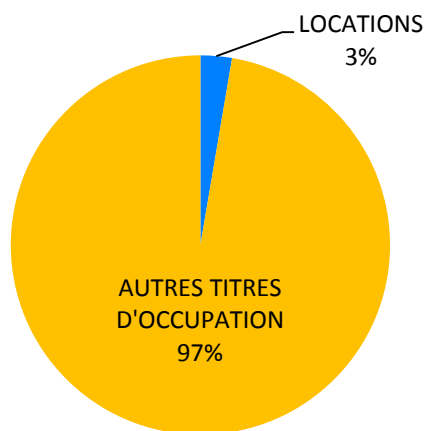
*CA du 23/06/2015*



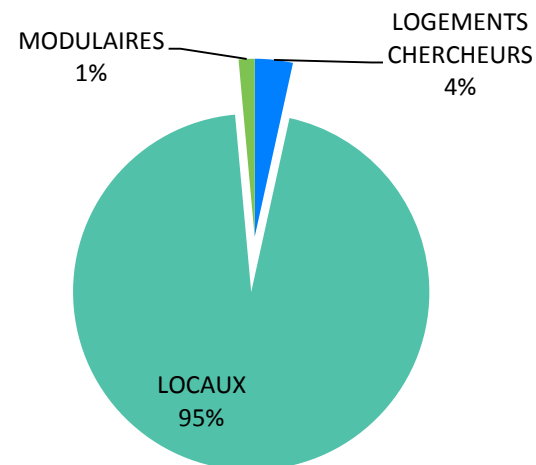
# I- Les Locations Immobilières AMU

(Données DDPI et DPCG 2014)

Part de surfaces louées sur l'ensemble du patrimoine occupé par AMU (*hors logement*)



Répartition des types de locations immobilières AMU



**Montant global prévisionnel 2015 des locations immobilières + charges locatives : 953 980€**

*Dont : 19 500€ pour les logements chercheurs*

**Total des surfaces Louées : 21 030m<sup>2</sup>**

**Soit environ 46€/m<sup>2</sup>**

## II- Les baux et conventions

Site	Entité concernée	Surfaces occupées	Montant du loyer annuel + charges	Type de contrat	Durée restante	Relocalisation prévisionnelle de l'entité	observations
A204 - Gambetta	SUFLE	630 m <sup>2</sup>	239 000€ <i>Prix au m<sup>2</sup> : 379€ hors fluides</i>  (50 000€ fluide + fct + taxes)	Bail 3/6/9	21/06/17	Bâtiment Porte-Plan campus - juin 2015	En cours recherche de repreneur en cours de bail
A302- Arbois	OSU PYTHEAS - FS-FEG- ALLSH	14 850m <sup>2</sup>	207 000€ (chiffre DPCG)  <i>Prix au m<sup>2</sup> : 14€ hors fluides</i>  245 000€ Fluides + taxes (chiffres DEPIL)	Conv. de mise à dispo.	2035	Sans Objet sauf pour la FEG, relocalisation envisagée centre Aix.	Les charges sont calculées au regard du nombre de personnels présents sur site. Certains bâtiments sont mis à disposition gratuitement, AMU ayant en charge l'entretien et la maintenance de ces espaces.

Site	Entité concernée	Surfaces occupées	Montant du loyer annuel + charges	Type de contrat	Durée restante	Relocalisation prévisionnelle de l'entité	observations
A - Encagnane	SIUMPPS	300m <sup>2</sup>	84 000€ <i>Prix au m<sup>2</sup> : 280€ hors fluides</i>	Bail 3/6/9	15/08/18	Bâtiment Cube – Plan Campus Aix - 2019	Les dates de fin des travaux du Bât. Cube et de fin du bail ne coïncident pas. Il est indispensable de négocier avec le bailleur pour obtenir un délai supplémentaire sans être obligé de rester 3 ans de plus.
M-Les Docks Joliette	SIUMPPS	400 m <sup>2</sup>	139 000€ <i>Prix au m<sup>2</sup> : 348€ hors fluides</i>	Bail 3/6/9	31/06/18	Sans Objet Aujourd'hui aucune relocalisation n'est envisagée	
M301-Luminy	SIUMPPS	170m <sup>2</sup>	Estim 2015: 9 000€ <i>Prix au m<sup>2</sup> : 53€ Y compris fluides</i>	Conv. CROUS en cours		Sans Objet	

Site	Entité concernée	Surfaces occupées	Montant du loyer annuel + charges	Type de contrat	Durée restante	Relocalisation prévisionnelle de l'entité	observations
C701-Lambesc	ALLSH Dpt Science de l'Education	1 308 m <sup>2</sup>	66 000€ <i>Prix au m<sup>2</sup> : 51€ hors fluides</i>	Conv. Ville de Lambesc	09/03/17	Envisagée : regroupement sur Aix-en-Provence	
C301-Aubagne	Fac. Des Sciences - Satis	1 560m <sup>2</sup>	64 000€ <i>Prix au m<sup>2</sup> : 41€ Y compris fluide</i>	Conv. Ville d'Aubagne		Sans Objet	La ville d'Aubagne paie les fluides
M202 - Fauchier	Master Mode	305 m <sup>2</sup>	64 000€ <i>Prix au m<sup>2</sup> : 210€ hors fluides</i>	Bail 3/6/9	31/05/22	Sans Objet	

Site	Entité concernée	Surfaces occupées	Montant du loyer annuel + charges	Type de contrat	Prix au m <sup>2</sup>	Durée restante	Relocalisation prévisionnelle de l'entité	observations
M207-St Charles	Asst. Sociale	2015: 12m <sup>2</sup> env.	<i>Estim. 2015 : 730€</i> <i>Prix au m<sup>2</sup> : 60€</i> <i>Y compris fluides</i>	Conv. CROUS		Préavis de 6 mois à tout moment	St Charles Locaux AMU	En sept 2015 : déménagement de l'assistante sociale vers locaux AMU
M103- Château Gombert (ECM)	CLEO IM2NP	2015 1 495m <sup>2</sup>	<i>Estim 2015: 81 250€</i> <i>Prix au m<sup>2</sup> : 55€</i> <i>Y compris fluides, téléphonie nettoyage...</i>	Conv. ECM		Préavis de 6 mois à tout moment	CLEO : CMI (CPER 2015-2020) IM2NP : Bât. Néel Polytech (janv.2016)	Le CNFM + Polytech ont quitté les locaux de l'ECM au 31/12/2014 AMU se désengage progressivement des locaux de l'ECM.

# III- Les implantations qui devraient être libérées

## Les économies attendues :

- ❑ Les travaux de réhabilitation de l'IMERA permettront d'héberger les chercheurs dans des logements AMU.
- ❑ La réalisation du plateau de Recherche dans le Bâtiment Néel de Polytech sur Château Gombert permettra de libérer les espaces loués dans l'ECM par l'IM2NP.
- ❑ La finalisation du Plan campus Aix et des opérations de la Pauliane permettront de libérer le site d'Encagnane, de Gambetta, de Château Lafarge, Forbin et d'enlever les modulaires en location sur le site Schuman.
- ❑ Dans le cadre du CPER 2015/2020, CLEO sera déménagé dans le CMI sur Château Gombert et libérera ainsi les espaces occupés aujourd'hui dans l'ECM.
- ❑ Pour le site de Gambetta, AMU cherche un repreneur pour libérer ce site au plus vite.

**Merci de votre attention**



# Bilan du Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation (SUIO)

Année 2014



# Sommaire

- **Actions d'aide au pilotage**
- **Bilan des actions d'orientation**
- **Bilan des actions d'insertion**
- **L'entrepreneuriat étudiant**

## Actions d'aide au pilotage : objectifs

- **Définition du profil des usagers**

- ✓ Mieux connaître nos usagers (lycéens , étudiants, partenaires, enseignants)
- ✓ Adapter les outils utilisés au profil
- ✓ Déceler des profils types en fonction des campus et ou domaines de formation

- **Définition des besoins des usagers**

- ✓ En terme d'orientation
- ✓ En terme d'insertion
- ✓ En terme d'entrepreneuriat

## Actions d'aide au pilotage : Outils

- **Questionnaire en ligne élaborée par le SUIO** en collaboration avec l'OVE et mise en œuvre sur l'année 2014
- **Questionnaire rempli par les personnels d'accueil** du service à chaque visite sur toutes les antennes
- **3 445 questionnaires analysés** sur 3 733 enregistrements effectués (fréquentation marge basse)

## Actions d'aide au pilotage: résultats

- **Pic de fréquentation du service** pendant les 4 premiers mois de l'année universitaire (**septembre à décembre**)
- **86% d'étudiants**, 7% de lycéens et 4% de personnes en FC
- En moyenne 56,6% d'étudiants de licence, 23,4% d'étudiants de master mais:
  - ✓ **Variation de ce rapport** en fonction de la composante d'origine (parfois 50%/ 50 %)
  - ✓ **Variation des flux étudiants** en fonction de la composante d'origine (Sciences, Droit, ALLSH)

## Actions d'aide au pilotage: résultats

- Renseignements sur:
  - ✓ La poursuite d'études
  - ✓ La réorientation
  - ✓ La recherche de stage, les conventions de stage
  - ✓ La connaissance des métiers, les débouchés
  - ✓ La recherche documentaire
  - ✓ Les ateliers CV
  - ✓ Les autres dispositifs (DESU, CU, simulation d'entretien, Entrepreneuriat)

## Actions d'aide au pilotage: conclusions

- Ces données doivent être confirmées sur plusieurs exercices pour être totalement fiables
- Elles font néanmoins ressortir un vrai besoin d'informations et d'accompagnement à chaque début d'année.
- Ces accompagnements concernent particulièrement:
  - ✓ la poursuite d'études (notamment sur certaines composantes)
  - ✓ la réorientation possible (décrocheurs ou recalés de M1)
  - ✓ La recherche de stages
  - ✓ La connaissance des métiers et des débouchés
- Un renforcement des dispositifs doit donc être conduit pour répondre à l'ensemble de ces besoins

## Bilan des actions d'orientation (BAC-3/BAC+3)

### Lycéens:

- **En première / les JFB** : 4 600 lycéens reçus (bac S et ES en majorité), 47 lycées publics concernés  
**Polytech a rejoint les JFB en 2014.**
- **En terminale / Les JPO** (2 500 lycéens et leurs parents sur 12 sites), **les Salons** (25 manifestations et 14000 lycéens rencontrés), **les Cordées** (**coordination de 8 cordées de la réussite / 3 cordées en 2013-2014 +Tandem**).

### Professeurs principaux et COPsy

- **les JPLPO : 240 inscrits et 180 participants**, dont une majorité de conseillères d'orientation psychologues. 40 E-C ont pris part à la manifestation.

# Bilan des actions d'orientation (Licence et Master)

## Pour les étudiants au niveau de la Licence

- **UE de pré-pro** : 701 étudiants reçus au SUIO sur les antennes scientifiques et 449 sur l'antenne ALLSHDEG
- **Conférence à l'IUT** sur la poursuite d'études : 412 étudiants présents
- **réorientation PACES** : 450 participants, dont 85 étudiants réorientés dès janvier
- **Atelier Rebondir Luminy** : 47, essentiellement L1 réorientation
- **entretiens avec les Conseillères** : 800

## Pour les étudiants au Niveau du Master

- **salon des masters** : 1 500 visiteurs accueillis sur 2 sites extérieurs à l'université (Aix et Marseille)
- **aide à la réorientation** pour les M1 en partenariat avec le pôle Insertion du service.



## Bilan des actions d'insertion : objectifs

- **Doter** chaque étudiant de compétences utiles à son insertion via divers dispositifs
- **Proposer une offre de service harmonisée** et de qualité sur chaque site
- **Développer les réseaux professionnels** favorables à l'insertion de nos étudiants
- **Organiser tout événement** favorisant la capacité à s'insérer
- **Travailler avec les entreprises** pour alimenter IPRO en offres de stage et en offres d'emploi

## Bilan des actions d'insertion : Outils et Résultats

- Logiciels d'aide à l'élaboration du projet professionnel
- Le guide de la recherche de stage et d'emploi et supports d'informations sur d'autres dispositifs (DESU , CU, Partenaires)
- Gestion des propositions d'offres d'emplois, de stages et formations de formateurs sur IPRO
- Développement des modules IPRO (CV thèque)
- Ateliers TRE (600 étudiants)
- 2 diplômes : DESU AIPE 2014-2015 (65 IA , 37 IP, 81% d'insertion à 2 mois) et CU césure (20 inscrits)
- Forums (emplois-stages et speed-meeting), co-organisation du JOB Dating avec la ville de Marseille

## Bilan des actions d'insertion : résultats

- **Tables rondes, conférences métiers** (17), petits déjeuners d'entreprise(7)
- Focus sur **l'insertion des étudiants en situation de handicap** : 5 événements dédiés, en collaboration avec Cap Gémini, Arpejeh, Agefiph, ST Micro Electronics, Gemalto
- **Opération BOOSTER** en collaboration avec l'Afep et co-pilotée avec Cap Gémini et Manpower
- **Développement des partenariats** avec les structures d'accompagnement à l'emploi et avec des entreprises spécifiques

## Développement et accompagnement de l'Entrepreneuriat Etudiant: un peu d'historique

- **Décembre 2013** : lancement de l'appel à projet « **PEPITE** »  
**P**ôle **E**tudiant **P**our l'**I**nnovation, le **T**ransfert et l'**E**ntrepreneuriat
- **Mai 2014** : **PEPITE PACA OUEST** lauréat de l'appel à projet et labellisé nationalement ( chef de file : AMU, partenaires : Sciences Po Aix, ECM, ENSAM, UAPV et Rectorat d'Aix-Marseille, soutenu par 20 structures d'aide à la création ainsi que de grosses entreprises, TPE et PME locales
- **Décembre 2014** : Signature de la convention avec la CDC

# Développement et accompagnement de l'Entrepreneuriat Etudiant: Objectifs généraux

- **Faciliter l'insertion professionnelle de nos étudiants** à travers le développement de **capacités entrepreneuriales** et la connaissance du monde de l'entreprise
- **Contribuer au dynamisme du tissu économique** en favorisant par un accompagnement adapté **l'émergence de création ou de reprise d'activité**

# Développement et accompagnement de l'Entrepreneuriat Etudiant: Objectifs pédagogiques

- ✓ Faire prendre conscience aux étudiants qu'ils sont **acteurs de leur avenir en créant des richesses,**
- ✓ **Changer leur représentation** de l'entrepreneuriat
- ✓ **Leur ouvrir des perspectives** personnelles et professionnelles
- ✓ **Révéler leur leadership,**
- ✓ **Leur apprendre à relever** des défis,
- ✓ **Les initier au travail collaboratif** d'un entrepreneur
- ✓ Leur apprendre **le droit à l'erreur**

# Développement et accompagnement de l'Entrepreneuriat Etudiant: Dispositifs mis en place

- **Dispositifs « learning by doing » Challenges de création d'entreprise** (36h Chrono, Prix PEPITE national, Forum MXL, Entrepreneuriales, Entrepreneur Un jour) (plusieurs dizaines de chefs d'entreprises, 20 structures d'aide à la création et 50 enseignants chercheurs impliqués)
- **Unités d'enseignement et formations spécifiques** : Création d'activité (licence, 50 étudiants), création d'entreprise (15 étudiants entrepreneurs), Diplôme d'université (20 étudiants)
- **Participation aux conférences et forums** (business angels, Académie de l'entrepreneuriat, Journées OPPE, Entrepreneuriat au féminin, le numérique pourquoi pas moi?)

# Développement et accompagnement de l'Entrepreneuriat Etudiant: Dispositifs mis en place

- PEPITE PACA OUEST est inséré dans le projet **FRENCH TECH**
- Statut étudiant-entrepreneur
- Diplôme étudiant entrepreneur (D2E)
- Tutorat
- Espaces de co working



# Développement et accompagnement de l'Entrepreneuriat Etudiant: Résultats

- ✓ **2 000 étudiants sensibilisés** suite à des présentations
- ✓ **400 étudiants** ayant participé à une action de sensibilisation à la création d'activité
- ✓ **150** suivent des enseignements et formations spécifiques
- ✓ **20** étudiants bénéficient du statut d'étudiant entrepreneur

## Développement et accompagnement de l'Entrepreneuriat Etudiant: Résultats

- ✓ 40 tuteurs pédagogiques et 40 tuteurs professionnels pour les étudiants
- ✓ 20 structures d'accompagnement à la création d'entreprise partenaires
- ✓ 40 chefs d'entreprise mobilisés
- ✓ Programme de suivi spécifique du projet (20 projets suivis)
- ✓ 8 entreprises créées à ce jour

# Développement et accompagnement de l'Entrepreneuriat Etudiant: Perspectives

- Amplification des **actions partenariales au sein du PEPITE PACA OUEST**
- **Déploiement des actions de sensibilisation de formation et d'accompagnement** au sein d'AMU
- Augmentation du **nombre d'étudiants-entrepreneurs**
- Développement d'actions innovantes en relation avec les lycées dans le cadre de l'obtention du PIA 'Culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat » en collaboration avec le PEPITE PACA EST : **PROJET PREPITE**

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

**BUDGET  
RECTIFICATIF 1  
(BR 1)  
CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**23 JUIN 2015**

## SOMMAIRE

### **PRESENTATION DU BUDGET RECTIFICATIF N° 1**

- ⊙ Présentation des mesures
- ⊙ Vote

## PRESENTATION DU BR N°1

### **Un BR ayant pour objectif**

- ⊙ de réajuster la Subvention pour Charges de Service Public suite à la réception de la notification prévisionnelle 2015 reçue très tardivement en avril 2015
- ⊙ de prendre en compte les ressources et dépenses nouvelles des composantes et des unités de recherche
- ⊙ De modifier le plafond d'emplois notifié par le MESR après la présentation du budget 2015 au CA.

## PRESENTATION DU BR N°1 : principaux éléments

### Ressources

- Amidex : 4 352 k€ (avec ressources = dépenses) portant la tranche ouverte 2015 à 51 281 k€
- Plan Campus Luminy : 3 216 k€
- Erasmus Mundus : 1 993 k€ (Sciences ESPE et DRI)
- Diminution de recettes en regard de l'ajustement à la baisse sur les grands projets patrimoine : - 3 202 k€
- Un ajustement technique sur la prévision Recherche sans impact sur les Unités de Recherche : - 3 000 k€
- Diverses ressources complémentaires sur les composantes (notamment sur IUT, Médecine, ALLSH et Sciences)
- Subvention pour Charges de Service Public : 2 999 k€

### Dépenses

- Amidex : 4 352 k€ (629 k€ en MS; 2 310 k€ en fonctionnement ; 1 413 k€ en investissement)
- Plan Campus : 3 216 k€ (fin des opérations : aménagement abords BHNS, Technoport, désamiantage Hexagone)
- Erasmus Mundus : 1 993 k€
- Un ajustement à la baisse sur les grands projets patrimoine (notamment sur la Plaine Sportive et sur Cerimed) : - 3 202k€
- Un ajustement technique sur la prévision Recherche sans impact sur les Unités de Recherche : - 3 000 k€
- Des ajustements de masse d'investissement vers fonctionnement (834 k€ au global) portant essentiellement sur l'informatique avec également un ajustement de fonctionnement vers investissement pour une partie du loyer OCEANOMED (280 k€).



## PRESENTATION DU BR N°1

### **Masse salariale**

- ⊙ Les crédits complémentaires ouverts concernent la Masse Salariale pour les contractuels sur les contrats Amidex (629 k€).
- ⊙ Sur les contrats recherche, la prévision a été revue à la baisse à hauteur de 3 000 k€ pour tenir compte de l'exécuté à fin mai
- ⊙ et donc au total (budget agrégé) la prévision de masse salariale diminue de 2 371 k€.

### **Subvention pour Charges de Service Public (SCSP)**

- ⊙ La notification prévisionnelle du Ministère pour 2015 n'a été reçue que courant avril 2015 alors que la notification définitive 2014 avait elle, été reçue tardivement (en janvier 2015 soit après l'élaboration du BP 2015 donc). La notification prévisionnelle 2015 s'élève pour AMU à 484 433 k€, montant qui est donc ajusté dans ce BR1. Elle prend en compte le prélèvement de 1 165 k€ pour les abonnements électroniques.
- ⊙ A noter qu'à ce jour, l'établissement n'a pas reçu toutes les informations sur les crédits concernant les Actions Spécifiques.

## PRESENTATION DU BR N°1

### Résultat – Fonds de Roulement

- ⊙ L'établissement améliore sa situation financière avec un résultat de fonctionnement qui évolue de – 9 166 k€ à – 4 864 k€, une CAF en progression de 3 002 k€ (atteignant + 8 636 k€) et donc un besoin de prélèvement sur le Fonds de Roulement inférieur à ce qui était prévu au BP 2015.

<i>en k€</i>	<b>BP 2015</b>	<b>Variation BR1</b>	<b>Budget actualisé 2015</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-9 166</b>	<b>+4 302</b>	<b>-4 864</b>
<b>CAF</b>	<b>5 634</b>	<b>+3 002</b>	<b>8 636</b>
<b>Fonds de roulement</b>	<b>-14 950</b>	<b>+3 104</b>	<b>-11 846</b>

## PRESENTATION DU BR N°1

### Plafond d'emplois

- ⊙ L'évolution du plafond d'emplois concerne le plafond Etat qui augmente de 6 733 (BP 2015) à 6 736 ETPT portant le plafond établissement à 8 301 (au lieu de 8 028), la notification nous étant parvenue après le vote du budget.

### Budget actualisé après BR 1 :

- 518,3 M€ de masse salariale,
- 161,0 M€ de fonctionnement,
- 57,4 M€ d'investissement,
- Total : 736,7 M€

### Vote :

- ⊙ Le Budget Rectificatif